

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2010

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le mercredi 3 février 2010 à 19 H 00 à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Alain PONCHEL, Jean-Marie HEMERLE, Maurice BREART, Marie MICHAUT, Emilie CORNU-COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Hélène MAISON, Jean-François COCQUET, Norhouda RAHOUADJ, Christine LOUCHART, Chantal FREMOVICI, Hervé GOURLAIN, René DOBREMETS, Evelyne HAZARD, Bruno BONNET, Florence CHRETIEN, Francis HENIQUE, Solange MARTIN, Odile FARCY, Matthieu DUCLERCQ, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Thierry GARDIN-BACHELET, Stéphane DECAYEUX, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY, Francis HAMMEL

Avaient donné procuration :

Madame et Messieurs Pascal DEMARTHE à Pascal MARSEILLE, Roselyne PECQUERY-JONQUET à Nicolas DUMONT, Denis CADIX à Maurice BREART

Etait absente : Madame Catherine DEVOLDERE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques LEULLIER

Les procès verbaux des séances des 7 et 21 décembre 2009 sont adoptés à l'unanimité.

- M. Alain PONCHEL est parti à 19 H 10 (après le point 2 "Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) – Validation des projets en temps scolaire 2009-2010"), et a donné procuration à Mme Marie MICHAUT après son départ.

- Mme Norhouda RAHOUADJ est arrivée à 19 H 15 (au point 8 "Construction d'un groupe scolaire sur le site Pilori-Beffroi"), et avait donné procuration à Mme Elizabeth SACQUEPEE durant son absence.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 3 avril 2008 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance, des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2010.001 - QUARTIER DES PROVINCES - LOTISSEMENT "LA CAPREE" - DENOMINATION DE RUES

- DECIDE de dénommer comme suit les rues du lotissement "La Caprée" qui se situera entre les rues de Champagne et Jean Moulin dans le prolongement du quartier des Provinces :

- | | |
|--------------------|---------------------|
| . rue du Languedoc | . rue de la Réunion |
| . rue de Savoie | . rue de Guyane |

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.002 - CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA) - VALIDATION DES PROJETS EN TEMPS SCOLAIRE 2009-2010

- APPROUVE le programme d'actions 2009/2010 du CLEA en temps scolaire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.003 - ASSOCIATION BEFFROIS ET PATRIMOINE - RENOUVELLEMENT D'ADHESION - CONVENTION 2010

- APPROUVE l'adhésion, par convention, de la ville à l'association "Beffrois et Patrimoine" pour une cotisation annuelle de 2 500 €, dans le but de développer une activité touristique et culturelle autour de ce patrimoine.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.004 - CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL - SAISON 2009/2010

- APPROUVE le renouvellement de la convention de développement culturel entre la ville et le département de la Somme.

- APPROUVE la programmation minimum de 6 spectacles par saison, avec une inscription financière annuelle minimale, selon la répartition suivante : 10 670 € au titre de la diffusion :

Conseil Général : 4 270 €

Ville d'Abbeville : 5 200 €

Recettes estimées : 1 200 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.005 - LYCEE AGRICOLE - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

- APPROUVE la convention à intervenir entre la ville, pour l'espace culturel Saint-André, et le Lycée Professionnel Agricole, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, qui permettra de resserrer et de formaliser les liens existants, de fixer les orientations et d'organiser des stratégies en vue de développer et de rendre plus efficaces leurs actions communes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.006 - CIRCUITS DE RANDONNEE - CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE GESTION - RENOUVELLEMENT

- APPROUVE le renouvellement de la convention d'entretien et de gestion des circuits de randonnée entre le département et la ville d'Abbeville, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite conduction, dans la limite de 3 ans.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.007 - REMBOURSEMENTS DE SINISTRES - ANNEE 2009 (7)

- APPROUVE divers remboursements de sinistres de compagnies d'assurance.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.008 - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE SUR LE SITE PILORI-BEFFROI - RESULTAT DES PROCEDURES MISES EN OEUVRE ET FINANCEMENT DE LA DEPENSE

- PREND ACTE de l'attribution de l'ensemble des lots aux entreprises, en vue de la construction du groupe scolaire sur le site Beffroi/Pilori.

- PREND ACTE que le montant des travaux (hors révisions de prix et imprévus) s'élève à 3 888 485,51 € H.T.

- APPROUVE le financement des travaux qui sera réalisé de la façon suivante :

- Subvention du Conseil Général à hauteur de 321 135 euros.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.009 - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS (IRL) - FIXATION DU TAUX 2010

- FIXE, pour l'année 2010, le taux de base de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs à 180,17 € par mois.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.010 - PLACE DU GRAND MARCHÉ - AMENAGEMENT

- APPROUVE le principe de l'opération d'aménagement de la place du Grand Marché, et le plan de financement qui comprend des subventions escomptées de la Région au titre du prochain Contrat Régional d'Agglomération (CRA) en cours d'approbation :

Montant estimatif de l'opération éligible : 1 832 601, 70 € HT (soit 2 191 791,64 € TTC)

Subvention Région (CRA) à hauteur de 40 % : 733 040,68 €

Part Ville d'Abbeville (60%) : 1 099 561,02 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 19 H 30.

Le Maire,

Nicolas DUMONT